

Communauté de Communes  
De Cèze Cévennes  
120 Route D'Uzès Prolongée  
30500 SAINT-AMBROIX

St Ambroix, lundi 5 janvier 2026

**ARRÊTÉ N° 03-2026**  
**PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE**

**Le Président de la communauté de communes DE CEZE CEVENNES,**

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**Vu** la délibération n° 54-2021 en date du 13 avril 2021 portant détermination des ratios promus/promouvables,

**Vu** l'arrêté n° 66-2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 19 mars 2021,

**Vu** la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Pour l'année 2026 le tableau d'avancement de grade, au grade d'attaché est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Échelon, Ancienneté actuels	Promouvable à partir de
BONZI MARIANNE	Rédacteur Echelle catégorie B 1 <sup>er</sup> grade 6 <sup>ème</sup> Echelon Sans ancienneté au 16/07/2025	01/01/2026

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

**Article 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Président  
Olivier MARTIN

